

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2025 710 056

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250624-DEAF2025710056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 24 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, George LEMAITRE (arrivée à 18h36), Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), et Philippe DESHAYES (pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que les décisions ci-dessous listées ont été prises par le Maire en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2023 ;

PREND COMMUNICATION des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales et relatifs aux affaires suivantes :

ATTRIBUTIONS DE MARCHES PUBLICS

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Etablissement d'un bail dérogatoire précaire	SAS Flowers & Friends	Montant : 9 600 €	Un an reconductible 2 fois
Achat d'un micro tracteur	Auber AMS	10 062.70 € HT	Garantie 1 an
Achat d'une tondeuse autoportée	Auber AMS	25 586.24 € HT	Garantie 1 an
Achat d'un véhicule utilitaire avec benne basculante	SOVIS	30 367.00 € HT	Garantie 2 ans
Fourniture et pose de deux structures de jeux dans la cour de l'école maternelle Les Lutins	FD Aménagements	29 117.48 € HT	Garantie parfait achèvement
Réfection de la couverture de l'école des Falaises	Lot 1 couverture : ENC GCB Lot 2 travaux intérieurs : GH Peinture	139 981.51 € HT 12 834.51 € HT	Garantie parfait achèvement
Travaux de rénovation de la toiture (couverture et charpente), réalisation d'un plafond et peinture de la sacristie de l'église d'Octeville sur Mer	Lot 1 rénovation de la toiture : Buquet et fils Lot 2 fourniture et pose d'un faux plafond : Legendre Lot 3 peinture : MAAD	34 500 € HT 12 387.90 € HT 2 767.50 € HT	Garantie parfait achèvement
Vérification et entretien des moyens de secours incendie SSI	Alert incendie	Montant minimum annuel : 5 000 € HT Montant maximum annuel : 20 000 € HT	1 an reconductible 3 fois
Elimination de 1 213 ouvrages de la collection de la bibliothèque municipale en raison de leur mauvais état			Décision n° AU 2025 89 001 du 13 mai 2025

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

~~Le Maire~~
Olivier ROCHE

